RAPPORT CLIMAT & BIODIVERSITÉ

BDL Capital Management



CAPITAL MANAGEMENT

Rapport publié le 30/06/2024 portant sur la société BDL Capital Management et répondant aux exigences de l'Article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 (Loi Energie-Climat – dite LEC) au titre de l'année 2023



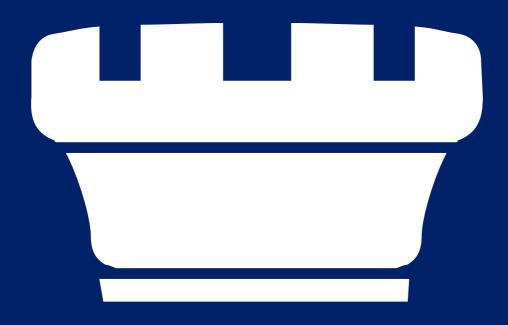
SOMMAIRE

1. Definatione generale sur la prise en compte des criteres 200	
1.1. Présentation de la démarche générale de BDL Capital Management sur la prise en compt critères ESG dans la politique et stratégie d'investissement	te de 4
1.2. Moyens utilisés pour informer les souscripteurs	
1.3. Adhésion à des initiatives	
2. Moyens internes déployés par BDL Capital Management	8
2.1. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critè ESG	<u>res</u> 8
2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de BDL	
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL	,10
3.1. La gestion des fonds de BDL Capital Management	10
3.2. Intégration des critères ESG à la politique de rémunération	11
3.3. Intégration des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL Capital Management	11
3.4. Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes (Loi Rixain)	13
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en oeuvre	14
4.1. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement dans l'entité	14
4.2. Bilan de la stratégie d'engagement en 2022	
4.3. Exemples de notre méthodologie d'engagement	16
4.4. Présentation de la politique de vote de BDL Capital Management	
4.5. Bilan de la politique de vote 2022	18
4.6. Résolutions déposées au cours de l'exercice 2022	<u>19</u>
4.7. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel dans les fonds de BDL Capital Management	20
5. Taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	21
J. Taxonomie europeemie et aux combustibles lossiles	21
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	22
6.1. Un objectif quantitatif à horizon 2030	
6.2. Les méthodologies	22
6.3. Quantification des résultats	24
6.4. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	26



SOMMAIRE

6.5. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement et sortie des hydrocarbures	28
6.6. Les éventuelles actions de suivi des résultats et changements intervenus	28
6.7. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	28
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	.29
7.1. Le respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le juin 1992	<u>: 5</u> 29
7.2. L'analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la	29
7.3. Indicateurs d'empreinte biodiversité	30
8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	.32
8.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	32
8.2. Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés	33
8.3. Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	37
8.4. Plan d'action visant à réduire l'exposition aux principaux risques ESG	.37
8.5. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG	38
8.6. Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	.39
9. Liste des produits financiers mentionnées en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SEDR)	4۲



Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

1.1. Présentation de la démarche générale de BDL Capital Management sur la prise en compte de critères ESG dans la politique et stratégie d'investissement

Notre démarche

Notre objectif est de soutenir les entreprises qui montrent des signes de changement vers des pratiques plus durables. Cette transition sera progressive et inégale. Certaines entreprises sont en avance, d'autres commencent tout juste à mettre en place de nouvelles initiatives.

Notre impact sera plus important en soutenant les entreprises en évolution plutôt qu'en sélectionnant uniquement les entreprises qui sont déjà considérées comme les plus durables.

Nous notons notre univers d'investissement selon des critères extra-financiers par le biais d'un prestataire externe. A cette notation externe vient s'ajouter notre notation ESG interne pour chaque investissement à venir.

Chacun des 11 analystes de BDL Capital Management a été formé pour pouvoir noter les entreprises de son secteur selon des critères extra-financiers. Etant déjà experts par secteurs spécifiques, nos analystes connaissent très bien les entreprises et leurs équipes de direction. Nous pensons qu'ils sont les mieux placés pour produire une analyse extra-financière.

Deux collaborateurs sont spécifiquement chargés de la recherche ESG afin de produire une conclusion systématique et harmonisée pour chaque entreprise au sein de l'outil propriétaire OIRA

Notre outil propriétaire de notation QIRA (Quality Investing with Responsible Analysis)

Nous utilisons un système de notation interne appelé QIRA. QIRA mesure la durabilité à long terme des entreprises et est le pilier le plus important de la notation de la qualité fondamentale des entreprises par BDL Capital Management.

La note QIRA est une note ESG sur 20.

Ce score est décliné sur les volets Environnement (« E »), Social (« S ») et Gouvernance (« G ») avec les pondérations suivantes :

- E environ 40%
- Senviron 20%
- Genviron 40%

QIRA prend en compte une trentaine d'indicateurs ESG et utilise une dizaine de questions pour noter les entreprises.

Ces questions adressent les thèmes ESG qui sont prioritaires pour BDL Capital Management en tant qu'actionnaire à long terme de ces entreprises.



Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Les sources permettant la notation QIRA sont multiples : rencontres avec les entreprises, rapports publiés par les entreprises, fournisseurs de données, initiatives de places, etc.

La note QIRA est revue dès que nécessaire (lors d'une controverse par exemple) et a minima une fois par an.

Notre analyse ESG s'articule autour des axes suivants :

ENVIRONNEMENT

- Trajectoire des émissions de CO2
- Score aux reportings « CDP climate change », « CDP water » et « CDP forest » et suivi de leurs évolutions
- Validation des objectifs de réduction de CO2 par le SBTi

SOCIAL

- Programmes de promotion de la diversité
- Respect des obligations fiscales
- Gestion et relations avec les employés

GOUVERNANCE

- Qualité des pratiques managériales
- Qualité de la gouvernance
- Transparence comptable
- Controverses

Les résultats de la prise en compte des facteurs ESG et du risque de durabilité sont intégrés dans le processus d'investissement de la manière suivante :

La valorisation: les facteurs ESG peuvent être intégrés aux modèles d'évaluation pour les entreprises détenues en tenant compte de leur profil ESG. En effet, après avoir effectué l'analyse ESG, l'analyste peut décider d'impacter la valorisation à différents niveaux du modèle comme par exemple le niveau de dette appliqué à chaque entreprise au sein du modèle d'évaluation.

La construction d'un portefeuille : l'analyse ESG aura aussi un impact sur la pondération des titres étant donné qu'elle permet aux analystes financiers d'évaluer la qualité globale d'une société (management, positionnement concurrentiel, résilience, etc.) et d'évaluer les opportunités de croissance liées aux thématiques de développement durable.



Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Enfin, ce processus permet également d'identifier les sociétés prioritaires en matière d'engagement actionnarial.

1.2. Moyens utilisés pour informer les souscripteurs

Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des moyens mis à disposition des souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.

			Fréquence	Mise à disposition			
	Art. SFDR	Stratégie ESG	Moyen d'information	de mise à jour	Emailing	Sur demande	Site Internet
			Politique d'investissement durable	Ad-hoc	-	X	Х
BDL Capital Management	-	+	Politique et rapport d'engagement	Annuelle	-	X	X
			Politique et rapport de vote	Annuelle	-	X	Χ
			Rapport Art. 29 LEC	Annuelle	-	X	Χ
		Best effort	Prospectus et DIC	Ad-hoc	-	Χ	Χ
	8		Rapport de vote	Annuelle	-	Χ	-
BDL Rempart			Rapports mensuels	Mensuelle	Χ	X	Χ
			Rapport Art. 29 LEC	Annuelle	-	X	X
			Prospectus et DIC	Ad-hoc	-	X	X
	8		Rapport de vote	Annuelle	-	X	-
BDL		Best effort	Rapports mensuels	Mensuelle	Χ	X	X
Convictions	O	Best effort	Rapport d'engagement	Annuelle	-	X	-
			Code de transparence	Ad-hoc	-	X	X
			Rapport Art. 29 LEC	Annuelle	-	X	X
BDLCM Funds Durandal	nds		Prospectus et DIC	Ad-hoc	-	Х	X
	8	Best effort	Rapports mensuels	Mensuelle	X	Х	X



Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

			Fréquence	Mise à disposition			
	Art. SFDR	Stratégie ESG	Moyen d'information	en de mise à		Sur demande	Site Internet
			Prospectus et DIC	Ad-hoc	-	Χ	Х
			Rapport de vote	Annuelle	-	Χ	-
BDLCM Funds BDL	9	Intégration	Rapports mensuels	Mensuelle	Χ	Χ	Χ
Transitions			Rapport d'impact	Annuelle	-	Χ	Χ
			Code de transparence	Ad-hoc	-	Χ	Χ
Délégation de gestion	8	Best effort	Prospectus et DIC	Ad-hoc	-	X	X

1.3. Adhésion à des initiatives

Dès 2005, une attention particulière est portée à l'analyse de la gouvernance des entreprises ainsi qu'aux impacts éventuels des problématiques environnementales sur le résultat des entreprises. Notre démarche d'investissement s'appuie sur une connaissance solide des entreprises fondée sur une proximité historique avec les différents émetteurs de notre univers d'investissement. L'année 2017 marque un tournant dans notre approche avec le début de la formalisation exhaustive de notre analyse extra financière ainsi que la signature des PRI pour l'ensemble de la société de gestion.



Moyens internes déployés par BDL Capital Management

Depuis cette date, notre engagement ESG n'a cessé de progresser, avec notamment : la création de notre note propriétaire ESG QIRA, la généralisation de la mesure des impacts ESG dans nos modèles financiers, la pratique d'exclusions sectorielles dirigée par des convictions ESG et plus récemment l'obtention label du LuxFLAG ESG.

2.1. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Ressources humaines

Fort de notre esprit entrepreneurial, nous nous appuyons sur l'engagement de nos associés fondateurs et de l'ensemble de nos collaborateurs pour développer l'investissement responsable. Toutes les équipes de BDL Capital Management – Développement, Secrétariat Général, Gestion, IT, Marketing, Middle office, Risques – travaillent ensemble au quotidien pour satisfaire une seule exigence: délivrer de la performance tout en donnant du sens aux investissements de nos clients.

Chacun des 11 analystes de BDL Capital Mangement a été formé pour pouvoir noter les entreprises de son secteur selon des critères extra-financiers. Etant déjà experts par secteurs spécifiques nos analystes connaissent très bien les entreprises et leurs directions, nous pensons qu'ils sont les mieux placés pour produire une analyse extra-financière.

Deux collaborateurs sont spécifiquement chargés de la recherche ESG afin de produire une conclusion systématique et harmonisée pour chaque entreprise au sein notre l'outil QIRA.

Des formations en interne sont organisées, à l'initiative de l'équipe de recherche ESG, afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux ESG et à la manière dont ils sont intégrés aux analyses fondamentales.

Ressources financières

Le budget consacré aux données ESG représente environ 62 000 € en 2023 soit environ 17% du montant total des dépenses liées à la recherche externe. Cependant, la recherche extrafinancière est très largement intégrée dans la recherche globale de nombreux fournisseurs dont le coût n'est pas représenté dans le montant ci-dessus.

Ressources techniques

Nous nous appuyons sur plusieurs outils développés en interne ou externe pour une meilleure intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement :

Système de notation QIRA : outil développé en interne permettant de noter les entreprises de l'univers d'investissement selon les critères ESG

Dashboard de durabilité: outil développé en interne permettant de vérifier le caractère durable ou non d'une entreprise de l'univers d'investissement (conformément aux principes énoncés dans notre politique d'investissement durable)



Moyens internes déployés par BDL Capital Management

Sustainalytics Risk Rating: L'analyse des risques ESG de Sustainalytics est conçue pour aider les investisseurs à repérer et à comprendre les risques ESG importants sur le plan financier et la façon dont ces risques pourraient influer sur la performance.

Sustainalytics Controversis Research: Outil développé par notre fournisseur Sustainalytics permettant le suivi des controverses

Sustainalytics PAI Report : Outil développé par notre fournisseur Sustainalytics permettant le suivi des indicateurs PAI au niveau des portefeuilles

2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de BDL

Notre démarche d'investissement responsable est en constante évolution afin de s'adapter à un marché qui lui-même évolue d'année en année.

Afin d'anticiper ces changements et de renforcer les compétences des équipes en matière ESG nous avons adopté les démarches suivantes :

- Réunion bimensuelle dédiée à l'ESG : cette réunion regroupe tous les collaborateurs de BDL Capital Management et a pour objectif de former les équipes aux évolutions internes et externes en matière d'investissement responsable
- «Tribune ESG » et « Angle ESG » : ces documents sont publiés sur notre site internet. Le but est de présenter notre analyse ESG sur certaines sociétés que nous avons en portefeuille et de les diffuser à nos clients.
- Nous participons aux réunions de place et groupes de travail dédiés à l'ESG
- Nous avons fixé des notes ESG minimum pour nos fonds
- Nous avons fait évoluer notre système de notation QIRA pour l'axer davantage sur la qualité des pratiques des entreprises. Nous avons diminué le poids de la transparence dans la note finale car nous considérons désormais que les entreprises de notre univers d'investissement ont les moyens de communiquer efficacement sur leurs pratiques



Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL

3.1. La gestion des fonds de BDL Capital Management

Les Président et Directeur Général de BDL Capital Management définissent la stratégie ESG de la société et sont garants de sa bonne application opérationnelle.

Le Président de BDL Capital Management, Hughes Beuzelin, a été diplômé de l'ISG en 1995. Il a travaillé à Londres chez Williams de Broë et au Crédit Suisse First Boston. Il a ensuite rejoint Morgan Stanley en 2000 où il fait la connaissance de Thierry Dupont. En 2005, Hughes Beuzelin crée BDL Capital Management et le fonds BDL Rempart qui devient le premier fonds au statut « Aria EL » et a aujourd'hui un track record de plus de 18 ans. Il co-gère également le fonds BDL Convictions créé en 2008. Le fonds BDL Rempart est article 8 SFDR, le fonds BDL Convictions est article 8 SFDR et labellisé LuxFLAG. Tous deux suivent une stratégie d'intégration ESG.

Le Directeur Général de BDL Capital Management, Thierry Dupont, est diplômé de l'ESCP et de la Fédération Européenne des Associations d'Analystes Financiers, Thierry Dupont a travaillé chez Pechiney à Singapour puis chez Elf Atochem à Paris. En 1989, il a rejoint la société de bourse familiale Dupont-Denant, renommée Natexis Capital. Il a ensuite travaillé chez Morgan Stanley où il rencontre Hughes Beuzelin. En 2005, il crée BDL Capital Management. Thierry a participé aux travaux du Medef sur les Hedge Funds et représente BDL Capital Management au club de prospectives de l'AF2I. Thierry Dupont est également Directeur du Développement Commercial. Il est en charge des relations avec les investisseurs et à ce titre porte-parole de la méthodologie ESG de BDL Capital Management.

En 2019 BDL lance le fonds BDL Transitions (article 9 SFDR et labellisé ISR), géré par Jean Duchein. Jean a rejoint BDL Capital Management en 2006, il a débuté sa carrière chez Arthur Andersen à Paris. Il a ensuite rejoint l'équipe Corporate Finance de la société, devenue Ernst & Young Transaction Advisory Services.

En 2019, BDL Capital Management nomme un responsable ESG, Laurent Chaudeurge qui est diplômé de l'ESCP et titulaire du CFA. Laurent a débuté sa carrière chez Goldman Sachs à Londres en 1999. Il a ensuite rejoint Morgan Stanley à Paris où il rencontre Hughes Beuzelin et Thierry Dupont. En 2009, il intègre Exane comme membre du comité exécutif et responsable des ventes de Exane BNP Paribas. En novembre 2018, Laurent rejoint BDL Capital Management et prend la responsabilité de la stratégie ESG de la société, il s'assure de la bonne application de la politique d'investissement responsable pour tous les fonds gérés.

Yasmine rejoint BDL en 2021 et est diplômée de SKEMA Business School. Yasmine débute sa carrière chez PwC en tant qu'Auditrice AM. Yasmine a également travaillé à la Société Générale en tant que Chargée du Middle Office. Elle nous a rejoint en tant que Responsable du Middle Office. Elle vient renforcer la bonne application de la politique ESG au niveau du middle office et reporte directement au Directeur Général.



Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL

3.2. Intégration des critères ESG à la politique de rémunération

Pour que les équipes de gestion s'approprient les facteurs ESG et connaissent les risques de durabilité liés aux sociétés présentes dans les univers d'investissement, nous incluons dans leurs objectifs annuels des critères d'évaluation relatifs à l'ESG. Ces critères peuvent porter sur la qualité de l'analyse des risques ESG liés aux sociétés cibles, les actions d'engagement menées vis-à-vis de ces sociétés et la participation à des formations relatives à l'ESG.

Nous analysons également les risques pesant sur nos activités sur le long terme et susceptibles d'avoir un impact financier significatif sur la société. Lorsque des risques en matière de durabilité sont considérés comme significatifs et mesurables, ils peuvent également être pris en compte pour la détermination de l'enveloppe globale de rémunération variable annuelle.

3.3. Intégration des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL Capital Management

Bilan carbone de BDL Capital Management

En 2023, nous avons calculé, pour la troisième année consécutive, le bilan carbone de BDL Capital Management. Le calcul a été réalisé sur la base de l'année 2022.

Les résultats obtenus sont les suivants:



Connaitre notre bilan carbone est une bonne chose mais c'est avant tout une base de travail. A partir de ce bilan nous avons identifié les postes permettant de réduire notre empreinte carbone afin de mettre en place un plan de réduction couplé à un guide des « best practice » à l'attention des collaborateurs.



Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL

Les nouveautés des dernières années:



Mise en place d'un plan d'épargne salariale en 2017 abondé au maximum par la société



Mise à disposition de vélos électriques pour les déplacements professionnels



Mise en place d'un comex rassemblant salariés et actionnaires majoritaires



Ouverture du capital de la société aux collaborateurs er 2021



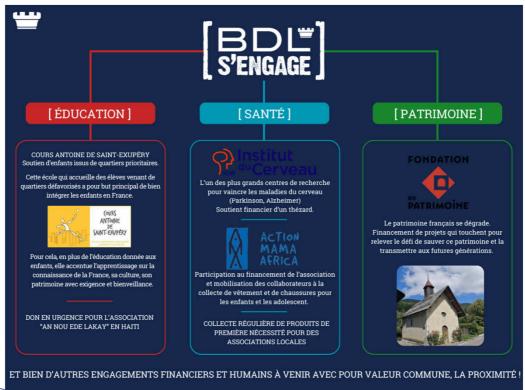
Parts des femmes dans l'effectif: 26% en 2022 contre 20% en 2021 et 12% en 2020

BDL s'engage

En 2020, nous avons lancé l'initiative BDL S'engage. Dix collaborateurs de BDL Capital Management se sont ainsi réunis pour créer l'équipe BDL S'engage.

L'objectif est de fédérer les collaborateurs de l'entreprise autour d'un projet solidaire ayant un impact fort sur la société.

Associés et collaborateurs, nous sommes convaincus du rôle social que nous avons à jouer en aidant les plus démunis. Le fonds de dotation soutient ainsi des associations caritatives sélectionnées en se concentrant sur l'aide des personnes défavorisées ou souffrant de handicap.



Bémarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL

3.4. Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes (Loi Rixain)

Nous veillons à ce que la représentation des femmes et des hommes soit équilibrée au sein des effectifs, des différentes équipes.

En ligne avec la loi Rixain, notre ambition est de renforcer l'équilibre paritaire parmi les équipes, en lien avec la gestion financière et de maintenir un taux de représentativité des femmes audessus de 20 % dans les équipes d'investissement pour 2024. En 2023, le ratio de femmes représentait 17% au sein des équipes de gestion (contre 0% en 2020).

Pour atteindre cet objectif, nous avons mis en place les initiatives suivantes :

- Nous avons repensé nos critères de recrutement pour éliminer les biais inconscients qui pourraient exclure les femmes. Nous évaluons les compétences, les connaissances et l'expérience pertinentes de manière objective et en tenant compte de diverses expériences professionnelles
- Nous soutenons les réseaux de femmes dans le domaine de la finance, en collaborant avec des associations professionnelles (100 Women in Finance). Nous encourageons les femmes de différents niveaux de carrière à partager leurs expériences et à se soutenir mutuellement
- Nous sommes sensibles à l'équilibre travail-vie personnelle : les horaires de travail sont flexibles et ajustables, cela peut aider à attirer et à retenir les femmes talentueuses dans le domaine de la gestion financière



4 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

4.1. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement dans l'entité

Pour nous, l'engagement de l'investisseur/actionnaire prend les formes suivantes :

Rencontrer et visiter des entreprises : Nous attachons une importance particulière aux rencontres avec le management et aux visites de sites. L'objectif est de connaître au mieux l'entreprise à travers la réalité de ses activités et la vision de ses dirigeants. Notre objectif est aussi « d'influencer » positivement les entreprises vers les meilleures pratiques ESG. Nous avons répertorié dans notre base de données propriétaire BDL « Maddog » l'ensemble des échanges avec les entreprises, les améliorations effectuées et éventuellement les propositions d'amélioration formulées par nos équipes.

Encourager les émetteurs à la transparence: Au travers de nos nombreux échanges avec les entreprises nous les encourageons à améliorer la transparence sur les critères financiers mais aussi extra-financiers ou à corriger les manquements que nous aurions pu déceler dans ces domaines.

Renforcer notre analyse extra financière ESG: Nous avons mis en place un questionnaire ESG destiné à nos contreparties. Ce questionnaire, qui est utilisé lors des rencontres avec les entreprises, comprend trois volets: un volet social, un volet environnemental et un volet gouvernance avec une arborescence de sujets qui permet d'approfondir la conversation en fonction du niveau d'engagement de l'entreprise et d'évaluer ainsi les engagements pris et les axes d'amélioration. Le résultat de cette recherche est utilisé pour remplir pour partie notre analyse QIRA.

Noter notre univers d'investissement : Nous notons par le biais d'un prestataire externe (Sustainalytics) le portefeuille et l'univers d'investissement du fonds. Dans le cadre de notre procédure d'investissement la proportion de position en portefeuille analysés sur la base de critères ESG doit être supérieure à :

- 90% en nombre de sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros
- 75% en nombre de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros

Exercer nos droits de vote : Dans le cadre de nos votes en assemblée générale, nous échangeons avec les entreprises sur nos intentions, notre politique de vote et les bonnes pratiques que nous souhaitons soutenir.



4 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

Analyser les résolutions en AG: Nous participons également physiquement à des assemblées générales quand nous pensons devoir échanger directement avec les membres du conseil d'administration. Nous exerçons nos droits à soutenir, refuser et proposer des résolutions.

Echanger avec les émetteurs suite à une controverse : une prise de contact est effectuée ou un questionnaire spécifique est envoyé aux entreprises à la suite d'une controverse importante (i.e niveau >4) afin d'évaluer les impacts et les risques. En cas de réponses non satisfaisantes ou d'une controverse de niveau trop élevé selon nos critères (i.e. niveau 5) le gérant peut décider de vendre sa position.

4.2. Bilan de la stratégie d'engagement en 2023

Nous nous sommes engagés à promouvoir l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre processus d'investissement depuis plusieurs années. Entre 2019 et 2021, notre méthodologie d'analyse ESG était principalement axée sur la transparence des sociétés concernant leurs indicateurs ESG. Cependant, en 2022, compte tenu de l'évolution du paysage réglementaire et de la normalisation croissante de la transparence, nous avons entrepris une mise à jour importante de notre méthodologie pour intégrer davantage la qualité des pratiques et leur suivi dans le temps.

Cette évolution stratégique nous permet de fournir une analyse ESG plus approfondie et pertinente, en mettant l'accent sur l'impact réel des entreprises en matière d'ESG. Alors que la transparence reste un aspect essentiel de notre approche, nous estimons que la simple divulgation d'informations ne suffit plus à évaluer pleinement les performances ESG d'une entreprise.

Ainsi, notre méthodologie mise à jour comprend désormais une évaluation rigoureuse des pratiques ESG concrètes mises en œuvre par les entreprises, ainsi que leur capacité à maintenir et améliorer ces pratiques dans le temps. Dans notre analyse, nous considérons les engagements pris par les entreprises en matière de développement durable, les politiques et les initiatives clés mises en place, les résultats obtenus et les efforts visant à améliorer continuellement les performances ESG.

Cette approche plus holistique de l'analyse ESG nous permet de mieux identifier les entreprises qui intègrent véritablement les principes de durabilité et de responsabilité dans leur stratégie globale. En examinant attentivement les pratiques ESG de chaque entreprise, nous sommes en mesure de fournir des recommandations d'investissement plus éclairées en s'alignant avec des sociétés qui démontrent un engagement réel envers la durabilité et qui sont susceptibles de générer des performances durables à long terme.

Nous restons déterminés à évoluer avec les pratiques et les réglementations du marché, et notre méthodologie d'analyse ESG est constamment mise à jour pour refléter les dernières évolutions du paysage ESG.



4 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

Notre travail d'analyse des sociétés européennes nous amène à sortir des sentiers battus et nous permet d'identifier certains modèles économiques acteurs de la transition énergétique. Voici quelques exemples de notre méthodologie d'engagement sur nos investissements :

4.3. Exemples de notre méthodologie d'engagement



Avec 68.8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023, Vinci est un des leaders mondiaux dans la construction, l'énergie et la gestion de concessions autoroutières et aéroportuaires.

Le groupe est présent dans plus de 120 pays et réalise 55% de son chiffre d'affaires à l'international. Nous sommes actionnaires depuis 2015.

Vinci a de très bonnes pratiques ESG selon nous, avec une note QIRA 2022 de 16.3/20. Vinci a notamment une excellente note sur la partie E (18.3/20) reflet de la capacité de groupe à non seulement réduire ses émissions de CO2 en 2022 vs 2021 mais aussi à se fixer des objectifs ambitieux de réduction à moyen terme qui sont validés par l'organisme SBTi.

Nous avons rencontré plusieurs fois le management de Vinci en 2023, et nous avons notamment organisé une réunion préparatoire à l'assemblée générale de l'entreprise.

- Nous avons notamment évoqué les composantes ESG de la rémunération du top management. Nous avons fait valoir qu'à la place du critère CDP ou SBTi, il serait plus intéressant d'avoir un critère sur la tendance annuelle des émissions de GES, afin de motiver le management à atteindre les objectifs fixés.
- Nous avons aussi expliqué pourquoi, sur le principe, nous étions forables à un vote Say on Climate, tout en indiquant qu'une fréquence de une fois tous les trois ans nous semble suffisante.
- Nous avons aussi évoqué le sujet de la succession du PDG actuel de Vinci, Xavier Huillard, dont le rôle de Directeur Général se terminera en avril 2025. En tant qu'actionnaires, et vu le rôle clé de Xavier Huillard dans le succès de Vinci les vingt dernières années, il est important de prévoir cette succession en avance. Nous avons notamment mentionné notre préférence pour un candidat en interne et pour le fait que Monsieur Huillard conserve le rôle de président pendant le temps nécessaire à l'installation du candidat dans son nouveau rôle de Directeur Général.
- Nous avons constaté que le Conseil d'Administration a bien entamé ce processus de succession depuis 2018 avant le COVID et l'a repris en 2022. Il y a 2 candidats qui se détachent nettement. L'étape suivante consiste à rechercher un candidat externe afin de comparer ses compétences avec celles des deux candidats internes. L'objectif est de prendre une décision finale en 2024.





Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre



Avec un chiffre d'affaires annuel de 5.2 milliards d'euros en 2023 et 130 000 collaborateurs, Elior est un des leaders mondiaux de la restauration collective et des services aux entreprises et aux collectivités, présent dans plus de 16 pays.

Le groupe propose une large gamme de solutions de restauration adaptées à tous les besoins, notamment : la restauration scolaire et universitaire, la restauration d'entreprise, la restauration en établissements de santé et la restauration en maisons de retraite. Nous sommes actionnaires depuis 2019 avec 7% du capital de l'entreprise.

L'année 2020 et le COVID ont beaucoup affecté Elior. A cause de la fermeture des tous les établissements, les activités de restauration collective du groupe ont brutalement cessé, entraînant des pertes et une forte augmentation de la dette du groupe. Durant toute cette période et ensuite, nous sommes restés un actionnaire fidèle et attentif à la stratégie du groupe pour sortir de ce traumatisme opérationnel. Cet engagement de long terme a permis à la société de compter sur un actionnaire stable.

Ensuite, en 2022 et 2023, Elior a fait l'objet d'une importante restructuration de son capital. Derichebourg a pris une participation de 14.7% du capital puis a porté sa participation à 48.4% du capital avec l'acquisition de Derichebourg Multiservices (DMS) par Elior.

Lors de ce changement d'actionnariat nous avons rencontré Derichebourg afin de nous assurer que les principes de gouvernance n'allaient pas léser les minoritaires. En effet, il y avait des déséquilibres par rapport à ce qui existait dans la gouvernance d'Elior initialement et nous avons tenu à ce qu'ils soient corrigés.

Ensuite, lors de l'assemblée générale 2023, au côté de Permian Investment Partners, FSP et EMESA (représentant au total 24.4% du capital de Elior), nous nous sommes engagés à voter en faveur de l'opération d'apport à Elior des activités DMS. Nous avons ainsi joué notre rôle d'actionnaire significatif et engagé afin de faciliter la réussite de cette opération.

Depuis, nous continuons de rencontrer régulièrement la direction de Elior, et de nous assurer que les différents sujets, notamment ESG, progressent. Il y a 3 ans, nous avions notamment demandé à Elior de répondre au CDP (ce que la société ne faisait pas), une exigence que nous imposons à chaque entreprise que nous avons en portefeuille. En 2023, Elior a obtenu le score de B au CDP Climate pour la deuxième fois consécutive. Cela valide notre engagement et contribue à crédibiliser la stratégie climat du groupe auprès des actionnaires et des autres parties prenantes comme les salariés ou les clients.



Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

D'autre part, le dialogue avec les entreprises est un élément clé de notre rôle d'investisseur. Dans le cadre de nos analyses, nous attachons une importance particulière aux rencontres avec le management et aux visites de sites. L'objectif est de connaître au mieux l'entreprise à travers la réalité de ses activités et la vision de ses dirigeants. A cet égard, nous maintenons tous les ans un très grand nombre de rencontres d'entreprises.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de rencontres d'entreprises	1544	1244	830	844	985	1022
Experts sectoriels indépendants	208	128	82	80	108	123

4.4. Présentation de la politique de vote de BDL Capital Management

Nous exerçons 100% des droits de vote attachés aux titres détenus dans le fonds BDL Transitions.

Pour les autres fonds, dès lors que la position agrégée des titres détenus représente plus de 1% des droits de vote de la société concernée nous exerçons tous les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf dans les cas suivants:

- Nous ne votons pas aux assemblées générales nécessitant de bloquer les titres pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote notamment sur les zones géographiques suivantes : Suisse, Islande, Norvège.
- Nous nous réservons le droit de ne pas exercer nos droits de votes aux assemblées générales si l'équipe de gestion a décidé de vendre la position et que l'objectif est de ramener l'investissement à 0% du capital détenu.

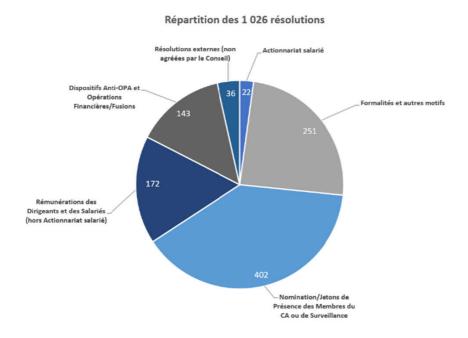
La totalité de notre politique de vote est disponible sur notre site internet : politique de vote

4.5. Bilan de la politique de vote 2023

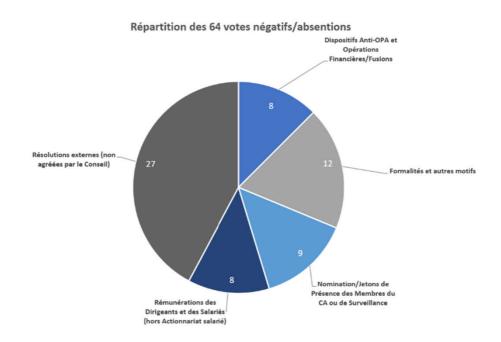
Au cours des 52 assemblées générales auxquelles nous avons participé, 1 026 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires.



Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre



Sur les 52 assemblées générales, 22 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif ou abstention soit 42% des assemblées. BDL Capital Management a émis 64 votes négatifs ou abstentions soit 6% du total des votes.



4.6. Résolutions déposées au cours de l'exercice 2023

Sur la période, nous n'avons déposé aucune résolution.



Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

4.7. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel dans les fonds de BDL Capital Management

Faire changer les choses c'est aussi refuser d'investir dans certaines industries. Nous avons mis en place une politique d'exclusion qui s'applique aux secteurs suivants :

Exclu	sions normatives	Seuils d'exclusion
	Armes à sous munitions et mines anti- personnelles	Dès le 1 ^{er} € de C.A.
	UN Global Compact	Sociétés non conformes exclues
FR.	Juridictions controversées	Exclues
Exclu	sions sectorielles	
	Armes controversées	Dès le 1 ^{er} € de C.A.
45	Armes civiles	Plus de 25% du C.A.
	Tabac	Prod : plus de 5% du C.A. Distri : plus de 15% du C.A.
	Charbon	Plus de 25% du C.A.
18+	Activités pornographiques	Plus de 25% du C.A.
	Huile de palme	Plus de 10% du C.A.
0	Energies fossiles non conventionnelles	Plus de 15% du C.A.

Construction de nos portefeuilles

Nous croyons à un investissement basé sur les fondamentaux des entreprises. Nous avons cette idée forte qu'il y a des modèles économiques qui créent de la valeur pour leurs actionnaires et pour leurs employés sur la durée et d'autres non. Nous cherchons avant tout à investir dans les entreprises qui :

- Peuvent maintenir un retour sur capital élevé
- Dégagent des cash-flow importants et les redistribuent aux actionnaires
- Améliorent leur pratiques ESG pour pérenniser leur modèle économique

Taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

Nos portefeuilles sont concentrés. Les entreprises choisies en toute indépendance sont nos plus grandes convictions, fruit d'un long travail d'analyse et de recherche.

Taxonomie Européenne

Le règlement Taxonomie définit un langage commun qui permet d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Compte tenu de l'absence de données d'alignement sur la taxonomie déclarées directement par les entreprises dans lesquelles nous investissons, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer avec certitude si ces entreprises ont ou non des activités économiques durables sur le plan environnemental selon la Taxonomie Européenne. Par conséquent, pour cet exercice, le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie Européenne est de 0 %.

Cependant, nous avons été en mesure de calculer la part des encours concernant les activités éligibles à la Taxonomie Européenne.

	Revenue	СарЕх	OpEx
Part de l'actif total éligible à la Taxonomie	18.56%	27.26%	11.58%
Part de l'actif total non éligible à la Taxonomie	53.61%	46.75%	52.13%
Part de l'actif total exposé aux entreprises qui ne sont pas tenues de publier les informations relatives à la Taxonomie	27.83%	25.98%	36.30%

Les calculs ci-dessus sont réalisés par BDL Capital Management sur la base d'informations publiées par les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés (hors cash, dérivés de couverture et investissements dans des fonds) par les fonds BDL Rempart, BDL Convictions, BDL Transitions et Durandal.

Entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Sur la base des informations fournies par Sustainalytics, la part des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est de 18.44%. En d'autres termes, au 31/12/2023 nous détenions à travers nos fonds 13 entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, représentant un poids total de 18,44%.



6.1. Objectif quantitatif à horizon 2030

Nous menons une réflexion pour fixer des objectifs quantitatifs de réduction des gaz à effet de serre à horizon 2030. Néanmoins il est important de reconnaître les défis et les biais associés à la gestion des portefeuilles d'investissement. L'un des principaux biais est lié aux changements de portefeuille.

Les changements dans la composition du portefeuille d'une année sur l'autre peuvent avoir un impact significatif sur les résultats de l'empreinte carbone. L'ajout de nouvelles entreprises ou l'exclusion de certaines peut entraîner des variations considérables dans les chiffres d'empreinte carbone, ce qui rend la comparaison difficile. Cette volatilité des résultats est un défi lorsqu'il s'agit de fixer des objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il est important de noter que la gestion des portefeuilles ne peut se baser uniquement sur la recherche de réduction de l'empreinte carbone des sous-jacents. Les décisions d'investissement doivent prendre en compte plusieurs facteurs, tels que la performance financière, la gestion des risques, la diversification, la conformité réglementaire et les objectifs spécifiques des investisseurs. Il est donc essentiel de trouver un équilibre entre les objectifs de réduction des émissions et les autres considérations financières et stratégiques.

6.2. Méthodologies

L'empreinte carbone du Portefeuille

En tant que société de gestion, nos émissions portent sur :

- Nos émissions directes (scope 1), comme les déplacements des collaborateurs par exemple
- Nos émissions indirectes (scope 2), comme la consommation d'électricité
- Les émissions des entreprises dans lesquelles nous investissons à travers nos fonds, au pro-rata de nos participations (scope 3)

Les calculs qui vont suivre portent sur les émissions de notre scope 3, c'est-à-dire les scopes 1, 2 et 3 des entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Pour ce faire nous avons agrégé l'ensemble des positions détenues à travers nos différents fonds, nous l'appellerons le « Portefeuille ». Au 31/12/2023 cela représente environ 2.2 milliards d'euros (hors cash et les investissements dans des fonds).

La température du Portefeuille

Au-delà de la mesure des émissions de GES des entreprises en portefeuille et de l'analyse de leur stratégie de gestion des risques climatiques, nous tenons à ce que les entreprises se fixent des objectifs ambitieux de réduction de leurs émissions de CO2. Sur ce point, nous



considérons que la démarche la plus crédible à entreprendre pour les sociétés est de faire valider leurs objectifs de réduction de CO2 par la Science Based Target initiative (SBTi). Le SBTi est un partenariat entre le CDP, le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Ressources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). La mission du SBTi est d'augmenter rapidement l'ambition des entreprises dans la lutte contre le réchauffement climatique, un objectif qui correspond parfaitement à nos convictions.

Pour chaque entreprise en portefeuille, nous suivons les objectifs de réduction de GES publiés. Notre objectif à travers nos fonds, est qu'un nombre croissant de ces entreprises fassent valider leurs objectifs par le SBTi. Ainsi, quand cela n'est pas le cas, nous cherchons à comprendre pourquoi en échangeant avec le management de l'entreprise. Au travers de discussions constructives, notre objectif est d'amener progressivement l'entreprise à comprendre les avantages d'avoir des objectifs de réduction validés par un organisme externe. En effet, nous estimons que plus les investisseurs sont convaincus qu'une entreprise a une stratégie crédible pour décarboner rapidement son modèle économique, plus le coût du capital de l'entreprise baisse, ce qui augmente sa valeur intrinsèque.

La plupart des entreprises, quand elles s'engagent dans une démarche pour faire valider leurs objectifs par le SBTi, le font avec une ambition d'être alignées avec un certain scénario de réchauffement climatique d'ici 2100. Cela signifie que leur objectif de réduction de GES à moyen et long terme correspond à la baisse nécessaire pour atteindre cet objectif de température.

En utilisant ces données et d'autres hypothèses, nous calculons une « trajectoire climat du portefeuille». Cette trajectoire climat peut évoluer au fur et à mesure que plus d'entreprises en portefeuille affichent des objectifs de réductions de GES qui sont compatibles avec un scénario de réchauffement climatique donné. Le SBTi valide les objectifs de réduction de gaz à effet de serre des entreprises de la manière suivante :

- Committed: il s'agit des entreprises qui sont en train de mettre en place des objectifs de réduction de gaz à effet de serre
- Target set : il s'agit des entreprises pour lesquelles le SBTi a validé les objectifs, au sein de cette catégorie, il y a deux sous-catégories : « Well-below 2°C » et « 1.5°C »

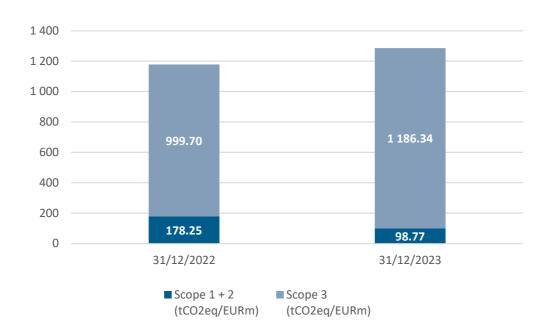
Dans notre méthodologie de calcul de température des portefeuilles nous appliquons les correspondances suivantes :

Trajectoire SBTi	Température BDL
Entreprises sans SBTi	3.2°C
Committed	2.35°C
Well-below 2°C	1.8°C
1.5°C	1.5°C



6.3. Quantification des résultats

L'empreinte carbone du Portefeuille

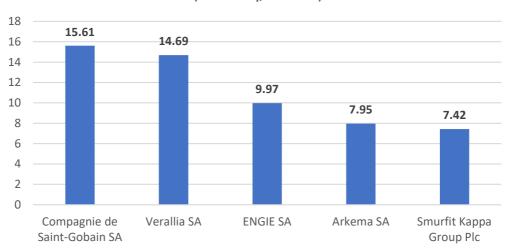


Sources : Sustainalytics et BDL Capital Management Portefeuille BDL au 31/12/2022 et au 31/12/2023 Taux de couverture 2022: 89.48% Taux de couverture 2023 : 100%



Les 5 entreprises les plus émettrices (scopes 1 & 2)

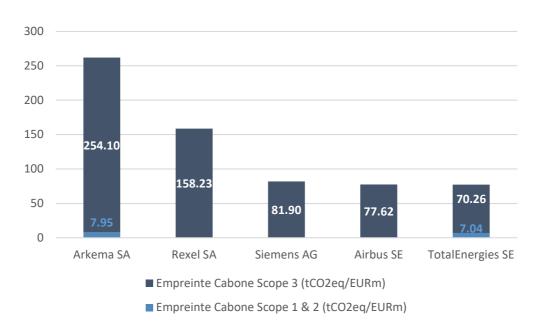
Empreinte Carbone Scope 1 + 2 (tCO2eq/EURm)



Sources: Sustainalytics et BDL Capital Management

Portefeuille BDL au 31/12/2023 Taux de couverture : 100%

Les 5 entreprises les plus émettrices (scopes 1, 2 & 3)



Sources: Sustainalytics et BDL Capital Management

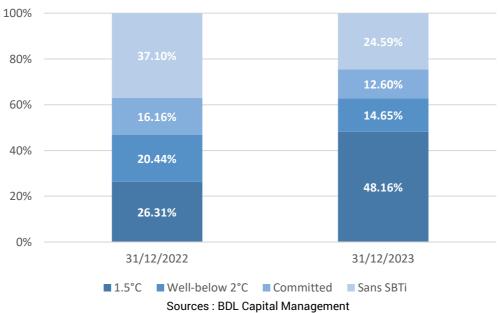
Portefeuille BDL au 31/12/2023 Taux de couverture : 100%



La température du Portefeuille

Après calcul, la température du portefeuille de BDL au 31/12/2023 s'établie à 2.07°C contre 2.33°C au 31/12/2022.

Le taux de couverture SBTi



Sources : BDL Capital Management
Portefeuille BDL au 31/12/2022 et au 31/12/2023
Taux de couverture 2022 et 2023 : 100%

Au 31 décembre 2023, 127 entreprises représentant 62,81% du poids du Portefeuille avaient des objectifs validés par la SBTi. 37 entreprises représentant 12,60 % du poids du Portefeuille étaient en train de développer leurs objectifs.

6.4. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

Notre approche ESG met un accent particulier sur la stratégie climat des entreprises en portefeuille. La nécessité de se séparer des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables remet en question les modèles économiques des entreprises.

En tant qu'actionnaires, nous nous assurons que les sociétés en portefeuille renforcent leurs modèles d'affaires en:

- Décarbonant leurs activités
- Saisissant les opportunités commerciales liées à la transition



Energies renouvelables: les capacités augmentent, nos entreprises en profitent

Verallia s'est lancée dans la création de fours électriques afin de réduire leur consommation de CO2, le premier four a été lancé à Cognac et a permis une réduction de 60% des émissions. Des fours hybrides sont aussi en construction en Espagne : ces fours fonctionnent 80% du temps à l'aide d'énergies renouvelables et le reste du temps grâce au gaz naturel. Ces fours hybrides devraient réduire les émissions de CO2 des Scopes 1 et 2 de 50%. Ces fours seront d'abord testés puis déployés partout dans le monde. Ces investissements en recherche et développement montrent la volonté de Verallia de réduire son empreinte carbone.

Alphabet a installé un « dragonscale », c'est-à-dire une nouvelle toiture solaire produisant de l'électricité afin d'alimenter les nouveaux campus de Bay View et Charleston East. De même, Alphabet a signé un contrat en 2021 avec AES Chili pour construire 23 nouvelles éoliennes dans la région de Bíobío au Chili. Avec ce parc éolien, 90% de l'énergie consommée par le centre de données de Google au Chili en 2022 était de l'énergie verte.

Impacts environnementaux

Legrand a mis en place un système permettant de traiter, de recycler et de réutiliser l'eau. En Chine, à Wuxi, un système de récupération des eaux de pluie a été installé, ce qui a permis de réduire la consommation d'eau de 40%.

ASML cherche à réduire les impacts environnementaux sur ses activités, sa chaîne d'approvisionnement et surtout dans l'utilisation de ses produits. Les semi-conducteurs peuvent aider les consommateurs à réduire leur consommation de CO2. Les semi-conducteurs exploitent, convertissent, transfèrent et stockent l'énergie provenant de sources telles que l'énergie solaire et éolienne sous forme d'électricité et contribuent à faire en sorte que les réseaux électriques nationaux soient à la fois réactifs et robustes.

Efficacité énergétique

Engie prend des mesures pour aider ses clients à améliorer leur efficacité énergétique, à réduire leurs factures d'énergies et à atteindre leurs objectifs de décarbonisation. Par exemple, le système Vertuoz Control proposé par Engie Solutions en France permet de réaliser en moyenne 25% d'économie d'énergie par an. Ce système propose une solution d'optimisation des systèmes CVC grâce à l'intelligence artificielle et aux objets connectés afin de réduire les émissions carbones des entreprises.

Daimler Truck offre à leurs clients un large portefeuille de services visant à réduire la consommation de carburant des camions diesel ou faciliter la transition vers des véhicules à zéro émission. Le développement du digital permet d'optimiser la consommation de carburant, de réduire l'usure du véhicule et de diminuer la consommation d'énergie.



6.5. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement et sortie des hydrocarbures

Au cours de l'exercice 2023 nous avons ajouté les hydrocarbures non conventionnelles (pétrole et gaz de schiste et les sables bitumineux) avec un seuil d'exclusion à 15% du chiffre d'affaires.

6.6. Les éventuelles actions de suivi des résultats et changements intervenus

Néant

6.7. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus

Nous nous engageons à publier annuellement à partir de 2024 nos avancées sur notre plan d'actions climat.



7 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

7.1. Le respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité international juridiquement contraignant qui a trois principaux objectifs :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de la diversité biologique et
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Son but général est d'encourager des mesures qui conduiront à un avenir durable.

Nous réfléchissons actuellement à une stratégie d'alignement avec les trois objectifs de long terme liés à la biodiversité.

7.2. L'analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Pour identifier les principales pressions et impacts de nos investissements sur la biodiversité nous avons commencé par identifier les secteurs (en lien avec nos investissements) qui dépendent et impactent le plus les écosystèmes. Nous avons retenu les trois secteurs suivants :

- ▶ Energie : Le secteur de l'énergie a un impact significatif sur la biodiversité. Les activités d'extraction et de production d'énergies fossiles, telles que le pétrole, le gaz naturel et le charbon, peuvent entraîner la destruction d'habitats naturels, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique. Les installations de production d'énergie renouvelable, comme les parcs éoliens et les centrales solaires, peuvent également avoir un impact sur la biodiversité en raison de la modification des paysages et de la perte d'habitats pour certaines espèces. La transition vers des sources d'énergie propre et renouvelable est essentielle pour réduire l'impact négatif de ce secteur sur la biodiversité.
- Matières premières : Le secteur des matières premières comprend l'exploitation minière, l'industrie forestière, l'agriculture intensive et d'autres activités extractives. Ces activités peuvent causer la déforestation, la dégradation des sols, la pollution de l'eau et la perte d'habitats naturels, entraînant ainsi une diminution de la biodiversité. Par exemple, l'exploitation minière peut détruire des écosystèmes fragiles et entraîner la disparition d'espèces locales. L'agriculture intensive utilise souvent des pesticides et des



7 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

engrais chimiques, ce qui peut contaminer les écosystèmes et nuire à la biodiversité. La mise en œuvre de pratiques durables, telles que l'exploitation minière responsable, la gestion forestière durable et l'agriculture biologique, est essentielle pour minimiser l'impact négatif sur la biodiversité.

Produits de consommations courantes : Le secteur des produits de consommation courante comprend une vaste gamme d'industries telles que l'alimentation, les produits pharmaceutiques, les produits chimiques, les textiles, etc. Ces industries peuvent avoir un impact sur la biodiversité à travers plusieurs facteurs. Par exemple, l'agriculture intensive utilisée pour la production alimentaire peut entraîner la déforestation, la perte d'habitats naturels et la diminution de la diversité génétique des cultures. L'industrie chimique peut causer la pollution de l'eau et des sols, affectant les écosystèmes aquatiques et terrestres. La recherche et l'exploitation de plantes et d'animaux pour des produits pharmaceutiques peuvent également avoir un impact sur la biodiversité si elles ne sont pas gérées de manière durable. L'adoption de pratiques de production durables, telles que l'agriculture biologique, l'utilisation de matériaux recyclés et la conservation des ressources, est cruciale pour minimiser l'impact négatif de ces industries sur la biodiversité.

Au sein de notre Portefeuille, le poids des entreprises appartenant à ces secteurs hautement dépendant et impactant de la biodiversité est d'environ 21% au 31/12/2023 (contre 23% au 31/12/2022).

7.3. Indicateurs d'empreinte biodiversité

Nous adoptons la même approche que pour le climat : dialoguer avec les entreprises pour comprendre leur « stratégie eau ». Nous avons besoin de transparence et de pertinence dans l'information et d'objectifs quantifiables et ambitieux.

Concernant la transparence, nous utilisons le questionnaire « Water » du CDP, qui comme le questionnaire « Climate Change », est la référence mondiale. Nous incitons les entreprises à répondre à ce questionnaire annuel afin que la couverture de nos portefeuilles augmente dans le temps. A titre d'exemple, sur le portefeuille BDL Convictions au 31/12/2023, 12 entreprises ont répondu au CDP Water, ce qui représente 47% de l'actif investi du fonds. Il y a donc encore beaucoup d'engagement a réaliser par la communauté des investisseurs pour que plus d'entreprises répondent à ce questionnaire.

Concernant la pertinence de l'information nous analysons les données suivantes : les prélèvements d'eau, la consommation et les rejets d'eau réalisés par l'entreprise. Mais ce qui est encore plus important est de savoir quelle proportion de cette utilisation de l'eau est réalisée dans des régions qualifiées en stress hydrique. En effet, c'est dans ces endroits en priorité que les risques de rationnement et d'augmentation du prix de l'eau sont vraiment pertinents.

7 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Une fois que nous avons ces données de quantité et de localisation, nous recherchons si l'entreprise se fixe des objectifs chiffrés dans un horizon de temps de 5 à 10 ans, pour non seulement réduire son utilisation de l'eau mais aussi diminuer sa dépendance aux zones en stress hydrique. A l'heure actuelle, peu d'entreprises ont des objectifs officiels et quand elles en ont, ils sont souvent trop vagues. Nous espérons que l'initiative SBTn (l'équivalent pour l'eau de SBTi pour le climat) aidera les entreprises dans leur démarche de fixation des objectifs. En 2023, SBTn publie ses premières recommandations quant à la méthodologie pour construire des objectifs sur l'eau.

Au-delà de la dépendance à l'eau, nous analysons aussi l'impact des entreprises sur l'eau, principalement en analysant les rejets et leur degré de pollution. A nouveau, nous souhaitons que les entreprises aient des objectifs pour réduire le degré de pollution de leurs rejets. Nous pouvons prendre l'exemple de TotalEnergies pour illustrer ce qui nous semble être des objectifs « eau » bien formulés :

Objectif 1: TotalEnergies veut réduire de 20% les prélèvements en eau dans les régions en stress hydrique d'ici 2030 par rapport à 2019

Objectif 2: TotalEnergies veut limiter la quantité d'hydrocarbures à moins de 30mg par litre d'eau rejeté pour 100% de ses sites offshore et moins de 1mg par litre d'eau rejeté pour 100% de ses sites onshore d'ici 2030.

Ces objectifs correspondent à nos attentes d'actionnaires car ils sont :

- Chiffrés
- Avec un scope pertinent (prélèvements et rejets)
- Circonscrits géographiquement (zones en stress hydrique)
- Avec une date limite (2030)

Pour résumer, le thème de la biodiversité n'est pas annexe, il est aussi important que le sujet du réchauffement climatique mais il a probablement 10 ans de retard concernant la prise de conscience générale. En conséquence, l'information fournie par les entreprises est actuellement très limitée et souvent hétérogène. Cela rend très difficiles les analyses de comparaison et nous contraint à faire des études sur une partie seulement des portefeuilles. Néanmoins nous avons choisi de concentrer nos efforts sur un thème qui est à la fois très pertinent, objectivable et là où les entreprises donnent un peu plus d'information : l'eau. Notre méthode d'analyse est formulée, nos premiers travaux ont été réalisés, il conviendra de faire trois choses à l'avenir : mettre à jour ces travaux annuellement, les intégrer dans notre outil d'analyse ESG interne, QIRA, et engager les entreprises en portefeuille pour les inciter à publier plus d'information sur leur « stratégie eau », de même qu'elles le font pour leur « stratégie climat ».



8.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Chez BDL Capital Management, nous attendons des entreprises qu'elles gèrent de manière responsable les questions de durabilité qui touchent leurs activités. Il s'agit notamment de fixer et de rendre compte d'objectifs ambitieux alignés sur les accords de Paris.

Nous pensons qu'un comportement plus durable des entreprises entraîne de meilleurs résultats financiers à long terme et nous avons identifié un ensemble de risques de durabilité qui peuvent avoir des incidences négatives sur les sociétés.

Les risques de durabilité identifiés par nos équipes sont :

a Environnement

- Dérèglement Climatique
- Biodiversité
- Eau
- Pollution

Social

- Diversité
- Droit de l'homme
- Protection des Données
- Santé et Sécurité

Gouvernance

- Efficacité du conseil d'administration
- Culture d'Entreprise
- Droits des Actionnaires
- Rémunération
- Transparence

Ces risques sont intégrés tout au long du processus qui nous permet de définir si un investissement est durable. Ce processus, divisé en 4 étapes, intègre les trois piliers de la réglementation SFDR pour définir un investissement durable, à savoir :

- Un investissement qui contribue à un objectif environnemental et/ou social
- Un investissement qui ne doit pas causer de préjudice environnemental et social important
- Un investissement réalisé dans des entreprises qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance



8.2. Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés

Étape #1 : Exclusions et Controverses

La politique d'exclusion permet, en renonçant au financement de certains secteurs, de ne pas soutenir l'impact social et/ou environnemental négatif de ces entreprises. Les entreprises de l'univers d'investissement de départ qui ne respectent pas les critères et seuils ci-dessous sont considérées comme non investissable et donc non durables pour les fonds. Les secteurs exclus sont les suivants :

		Seuils
	Armes à sous munitions et mines antipersonnel	Dès le 1 ^{er} € de C.A.
•	Armes controversées	Dès le 1 ^{er} € de C.A.
4	Armes civiles	Plus de 25% du C.A.
	Tabac	Prod: plus de 5% du C.A Distri: plus de 15% du C.A.
	Charbon	Plus de 25% du C.A.
0	Energies fossiles non conventionnelles	Plus de 15% du C.A.
	Huile de palme	Plus de 10% du C.A.
(18+)	Activités pornographiques	Plus de 25% du C.A.
	UN Global Compact	Sociétés non conformes exclues
FO	Juridictions controversées	Exclues

Plus d'informations sur la recherche de controverses par Sustainalytics à l'adresse suivante : https://www.sustainalytics.com/investor-solutions/esg-research/controversies-research/

Suivi des controverses

Les entreprises coupables de controverses très sévères ne pourront pas être considérées comme durables.

Ce score de controverse (0 étant le meilleur score et 5 le moins bon score) nous est fourni par Sustainalytics (Controversies Research). Lorsque le score de controverse atteint 5, l'investissement ne peut pas être considéré comme durable.

Cet indicateur permet de vérifier que l'investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

Étape #2 : Prise en comptes des incidences négatives (PAI)

Dans le cadre de notre politique d'investissement responsable, nous nous appuyons sur la liste des indicateurs de durabilité obligatoires publiée par les autorités européennes dans le cadre du Règlement SFDR. Cette liste couvre 14 indicateurs obligatoires et inclut également 2 autres indicateurs dits additionnels.

Lors de cette étape, les incidences négatives suivantes sont abordées :

- Environnement et climat
- Social, dont les ressources humaines
- Respect des droits humains

Les entreprises dont les niveaux d'incidences négatives sont trop élevés ne pourront pas être considérées comme durables.

Les données sur les incidences négatives sont fournies par notre prestataire Sustainalytics et sont mise à jour au fil de l'eau.

Pour certains PAI des seuils stricts ont été définis afin d'écarter par défaut certaines entreprises de la classification «investissement durable» dès l'étape 2. Il s'agit des seuils suivants :

- PAI #4 Exposition des entreprises investies dans le secteur des énergies fossiles : si le % du C.A. investi dans le secteur des énergies fossiles est strictement supérieur à 25% alors l'investissement n'est pas durable
- PAI #14 Expositions aux armements controversés : si le % du C.A. investi dans le secteur des armements controversés est strictement supérieur à 0% alors l'entreprise n'est pas investissable.

A ce jour, peu d'informations sont encore disponibles sur la prise en compte de ces incidences négatives par les entreprises, ce qui ne nous permet pas d'anticiper l'ensemble des effets négatifs que pourraient provoquer nos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. De plus, pour certaines des incidences négatives, il n'existe actuellement aucune donnée fiable disponible. Les méthodologies proposées par les agences de notation extrafinancières diffèrent également entre-elles, ce qui ne permet pas d'obtenir une donnée harmonisée. Face à ce manque de maturité des données et méthodologies existantes, notre approche s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue.



Les deux premières étapes, présentées ci-dessus, permettent de nous assurer que nos investissements durables respectent le principe du Do No Significant Harm (DNSH) : un investissement ne doit pas causer de préjudice environnemental et social important. La politique d'exclusion permet, en renonçant au financement de certains secteurs, de ne pas soutenir l'impact social et/ou environnemental négatif de ces entreprises. La prise en compte des indicateurs d'incidences négatives rentre dans l'évaluation du niveau de durabilité des entreprises.

Étape #3 : Analyse ESG

Analyse ESG Interne (QIRA):

BDL Capital Management utilise un système de notation interne appelé QIRA. QIRA mesure la durabilité à long terme des entreprises et est le pilier le plus important de la notation de la qualité fondamentale des entreprises par BDL Capital Management.

La note QIRA est une note ESG sur 20.

Ce score est décliné sur les volets Environnement (« E »), Social (« S ») et Gouvernance (« G ») avec les pondérations suivantes :

- E environ 40%
- Senviron 20%
- Genviron 40%

QIRA prend en compte une trentaine d'indicateurs ESG et utilise une dizaine de questions pour noter les entreprises.

Ces questions adressent les thèmes ESG qui sont prioritaires pour BDL Capital Management en tant qu'actionnaire à long terme de ces entreprises.

Les questions Environnementales se concentrent sur la stratégie climat de l'entreprise et plus spécifiquement la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Les questions Sociales portent notamment sur la parité homme-femme et le rôle sociétal de l'entreprise.

Les questions de Gouvernance notent essentiellement la transparence, la qualité du management et de la gouvernance et prennent en compte le niveau de controverses de l'entreprise.

Les sources permettant la notation QIRA sont multiples : rencontres avec les entreprises, rapports publiés par les entreprises, fournisseurs de données, initiatives de places, etc.

La note QIRA est revue dès que nécessaire (lors d'une controverse par exemple) et a minima une fois par an.

Dans le cas où une entreprise a fait l'objet d'une analyse ESG interne à BDL Capital Management, c'est à dire qu'elle dispose d'une note QIRA, cette entreprise ne pourra pas être considérée comme durable si sa note est strictement inférieure à 10 sur 20.

Analyse ESG Externe (Sustainalytics Risk Rating):

L'analyse des risques ESG de Sustainalytics est conçue pour aider les investisseurs à repérer et à comprendre les risques ESG importants sur le plan financier et la façon dont ces risques pourraient influer sur la performance.



Les données ESG, combinées à des analyses qualitatives, fournissent aux investisseurs un signal de risque différencié et des renseignements plus détaillés sur l'importance relative de certains enjeux ESG pour une entreprise et sur ce que l'entreprise fait ou ne fait pas pour les gérer efficacement. Il s'agit d'une note en risque sur 100, 0 étant la meilleure note et 100 la moins bonne note.

Dans le cas où une entreprise ne possède pas de note QIRA, mais qu'elle a fait l'objet d'une analyse ESG externe, c'est-à-dire qu'elle dispose d'une note Sustainalytics Risk Rating, cette entreprise ne pourra pas être considérée comme durable si sa note est strictement supérieure à 25 sur 100.

Absence d'analyse ESG:

Dans le cas où l'entreprise ne fait pas l'objet d'une analyse ESG, c'est-à-dire qu'elle ne dispose ni d'une note QIRA, ni d'une note Sustainalytics, cette entreprise ne pourra pas être considérée comme durable.

Notre analyse ESG interne permet de vérifier la qualité de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons. En effet, dans notre analyse Interne QIRA, le pilier gouvernance y est représenté à 50%. Dans notre analyse externe Sustainalytics, la gouvernance représente 20% de la note risk rating.

Étape #4 : Recherche d'objectif de réduction de gaz à effet de serre

Cette dernière étape consiste à s'assurer que les entreprises poursuivent un objectif environnemental de réduction de gaz à effet de serre.

Si l'entreprise a validé les trois premières étapes et qu'elle s'est fixée un objectif de réduction de gaz à effet de serre alors cette entreprise est considérée comme durable.

En revanche, si l'entreprise a validé les 3 premières étapes mais qu'elle ne dispose pas d'objectif de réduction de gaz à effet de serre alors cette entreprise ne peut pas être considérée comme durable.

La recherche d'objectifs de réduction de gaz à effet de serre est réalisée de plusieurs manières:

- L'entreprise a fait valider ou s'est engagée à faire valider ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre par le Science Based Targets (SBTi). Le SBTi est une initiative qui fournit aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes de leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (https://sciencebasedtargets.org/). La liste des entreprises engagées avec le SBTi est publique
- ▶ La recherche ESG fournie par le prestataire Sustainalytics indique que l'entreprise s'est fixé un objectif de réduction de gaz à effet de serre, notamment via le PAI additionnel «entreprises sans initiatives de réduction carbone»
- La recherche ESG interne réalisée par les équipes de BDL Capital Management

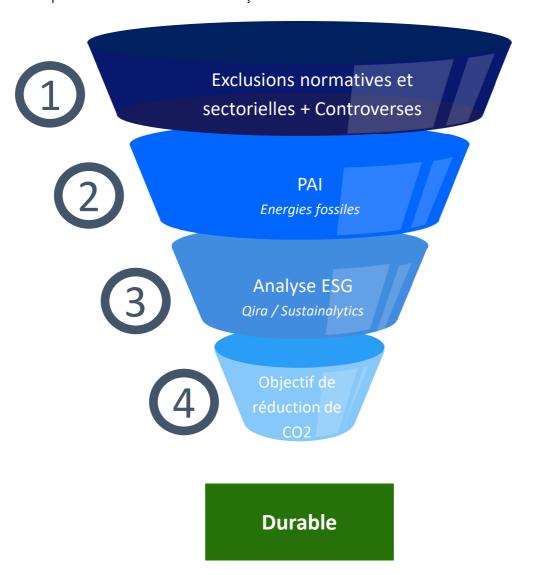


8.3. Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion des risques est revu tous les ans.

8.4. Plan d'action visant à réduire l'exposition aux principaux risques ESG

Comme présenté préalablement, la réduction des principaux risques ESG passe par notre processus interne en 4 étapes et permettant de définir si une entreprise est durable ou non. Ce processus peut être schématisé de la façon suivante :



A cela s'ajoute l'engagement avec les entreprises, tel que précisé dans nos politiques d'engagement et de vote. Nos actions d'engagement ciblent particulièrement les risques de durabilités que nous avons identifiées lors de notre analyse ESG interne et que la société concernée devrait atténuer.

8.5. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG

Les risques ESG peuvent entrainer des répercussions financières significatives sur l'analyse et la valorisation des entreprises. Voici quelques exemples concrets des pratiques que nous avons mis en place. Il est important de souligner que chaque entreprise et chaque secteur peut présenter des risques ESG spécifiques, c'est pourquoi ces pratiques ne sont pas systématiques, elles sont déployées au cas par cas, selon les opinons des analystes et gérants.

Fiscalité: Lorsqu'une entreprise bénéficie d'un taux d'imposition exceptionnellement bas, cela va là l'encontre de nos attentes en matière de bonnes pratiques fiscales. Dans ce cas, nous pouvons normaliser le taux d'imposition afin de refléter les tendances et les pressions réglementaires actuelles. Cela implique d'anticiper l'augmentation potentielle des taux d'imposition dans le futur, ce qui peut affecter les flux de trésorerie et, en conséquence, la valorisation de l'entreprise.

Gouvernance: Une mauvaise gouvernance d'entreprise peut se traduire par des risques juridiques, des conflits d'intérêts, des pratiques comptables douteuses et un manque de transparence. Ces facteurs peuvent avoir un impact direct sur la valorisation des entreprises. Dans ce cas de figure, nous pouvons réduire les multiples d'évaluation appliqués à ces entreprises pour refléter les risques associés à une gouvernance médiocre. Cela permet de prendre en compte les potentiels litiges, la réputation négative et les perturbations opérationnelles qui pourraient découler d'une gouvernance déficiente.

Réglementation environnementale: Les entreprises qui ne parviennent pas à se conformer aux réglementations environnementales peuvent faire face à des amendes, des sanctions et des coûts de remise en état. Ces conséquences financières peuvent être intégrées dans le processus d'analyse des entreprises et peuvent réduire la valorisation des sociétés non conformes en raison des risques supplémentaires qu'elles présentent. En évaluant ces risques ESG, nous pouvons ajuster les modèles de valorisation pour refléter ces coûts potentiels et encourager les investissements dans des entreprises qui ont pris des mesures adéquates pour se conformer aux réglementations environnementales.

Engagement des parties prenantes: Les entreprises qui négligent les préoccupations et les attentes de leurs parties prenantes, notamment les employés, les clients et les communautés locales, peuvent être confrontées à des risques opérationnels, tels que des grèves, des boycotts de consommateurs ou une mauvaise réputation. Ces risques peuvent affecter la performance financière à long terme d'une entreprise. Dans ce cas, nous pouvons ajuster les modèles de valorisation pour tenir compte des risques de réputation et de la fidélité des clients en cas de mauvaise gestion des relations avec les parties prenantes.



8.6. Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

Nous nous sommes engagés à promouvoir l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre processus d'investissement depuis plusieurs années. Entre 2019 et 2021, notre méthodologie d'analyse ESG était principalement axée sur la transparence des sociétés concernant leurs indicateurs ESG. Cependant, en 2022, compte tenu de l'évolution du paysage réglementaire et de la normalisation croissante de la transparence, nous avons entrepris une mise à jour importante de notre méthodologie pour intégrer davantage la qualité des pratiques et leur suivi dans le temps.



Liste des produits financiers mentionnées en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

	Articles SFDR	Encours gérés (en m€)	En % du total
BDL Rempart	8	982	43
BDL Convictions	8	982	43
Durandal	8	61	3
BDL Transitions	9	126	6
Solutions dédiées	5	118	5
Total		2,268	100%

Source : BDL Capital Management au 31/12/2023







BDL CAPITAL MANAGEMENT
Agrément AMF n°GP-05000003
24 Rue du Rocher - 75008 Paris
www.bdlcm.com